

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 210024 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment pour y aménager une serre de culture à des fins éducatives située au 3565, boulevard LaSalle - L'Ancre des Jeunes (lot 1 152 912).

### Agrandissement du bâtiment pour y aménager une serre de culture à des fins éducatives.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 2 février 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 23 février 2016, à 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge à certaines normes du Règlement de zonage 1700, à savoir le nombre minimal de cases de stationnement pour l'agrandissement et à la composition architecturale requise en vertu des dispositions liées à l'harmonie architecturale et à des dispositions spécifiques au secteur de la rue Wellington. Il déroge aussi aux revêtements extérieurs autorisés pour un bâtiment principal d'usage commercial.

Finalement, le projet d'agrandissement ne sera pas soumis à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage (1700)* concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette procédure ayant été ajoutée à même le présent projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 11 février 2016

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement